

**DEPARTEMENT DE
L'OISE**

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :

Délibération
approbation du devis
CP couverture pour
réfection de la toiture de
la salle de la Rocque

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE ROBERVAL**

Séance du 24 février 2026

L'An deux mille vingt-six le 24 février 2026 à
18h30 heures,

Le Conseil **MUNICIPAL** de Roberval, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ
Sylvie DARAS, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS,
Christian VAN WETTEREN,

Était absent excusé : Didier HIMPE

Était absent non excusé :
Monsieur Le Maire Michel VERPLAETSE

Secrétaire de séance

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil
réunit les conditions pour délibérer valablement.

ADOPTÉ :

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité des membres
présents



**2026/03 - DELIBERATION APPROBATION DU DEVIS CP COUVERTURE
POUR REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE**

M Michel SINEAU rappelle au Conseil Municipal que la toiture de la salle **la Rocque**
présente d'importants signes de vétusté et nécessite une intervention urgente afin d'assurer
la sécurité des usagers et la pérennité du bâtiment.

Après consultation, le devis suivant a été retenu pour sa pertinence technique et financière :

Entreprise : CP Couverture

Nature des travaux : Rénovation de la toiture

Montant du devis : [34832.34TTC]

Référence du devis : n°2025/1621

Date du devis : 12.12.2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ D'approuver le devis n°2025/1621
- ✓ D'autoriser M Michel SINEAU à signer tout document nécessaire à l'exécution de
la présente décision.
- ✓ De prévoir la dépense correspondante au budget au chapitre 2131
- ✓

✓ Ainsi fait et délibéré à Roberval le 03 mars 2026

✓ Pour le Maire empêché, par l'article L.2122-17 du CGCT,
le 1^{er} adjoint Michel SINEAU

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,





- **Transmis au représentant de l'Etat le : ...**
- **Publié le : ...**

Acte signé le

Le 1^{er} adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :